



DEL- 2025 - 0008

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

OBJET :

PARTICIPATION
FRAIS DE
FONCTIONNEMENT
ECOLE PRIVÉE DU
SACRÉ CŒUR 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F.,
Mme BARON A, M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme
FONTENEAU C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU
C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M CARETTE
C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A,

POUVOIRS : Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à
Mme JOLIVET C.

SECRETAIRE : Mme PASQUEREAU C.

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du
Sacré Cœur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (87 élèves domiciliés sur la
commune),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 453.23 € pour un élève de
maternelle et à 943.43 € pour un élève de primaire pour l'année 2025.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion, le
Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **100 431 €** pour l'année 2025.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2025, à l'article 6558 et payable en
quatre fois.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 3 MARS 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 4 MARS 2025

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE,
Pascal EVIN

